**Lettre de consultation**

**recrutement d’une compétence pour l’évaluation finale du projet Mahakama Ya Wusawa**

1. **Contexte**

Le secteur de la justice aux Comores est confronté à des contraintes importantes. L’accès à la justice, son indépendance, le traitement diligent des dossiers, l’exécution des décisions de justice, le respect des procédures et des règles de droit ne sont, en effet, pas systématiquement assurés. La coexistence entre différents systèmes de justice parfois contradictoires – droit commun, loi islamique et droit coutumier – peut, de plus, entraîner de la confusion dans l’application des lois. La défiance vis-à-vis de la justice de la part des justiciables est significative, de même que l’insécurité juridique.

Le besoin de renforcement des capacités du système de justice a été soulevé comme un des principaux enjeux par les acteurs du secteur privé lors des consultations menées en 2019 par la Banque mondiale pour le cadre de partenariat-pays 2020-2024. La modernisation de ce secteur s'avère en effet indispensable pour regagner la confiance des citoyens dans le système judiciaire, promouvoir le respect des droits humains et la lutte anti-corruption, et offrir à l'économie nationale un environnement plus transparent et propice aux affaires.

Dans le cadre du Fonds de Solidarité pour les Projets Innovants (FSPI) « Soutien au secteur de la Justice aux Comores/COMJUS » (2019-2021), piloté par l’Ambassade de France et mis en œuvre par Justice Coopération Internationale (JCI) puis par Expertise France, un appui important a été apporté pour la réalisation d’un diagnostic du secteur, suivi de la mise en œuvre de cycles de formation continue au bénéfice notamment des magistrat.e.s, greffier.e.s, avocat.e.s, huissiers et acteurs du foncier comorien. Les premiers ont bénéficié de 8 sessions de formation en 2020/2021, avec un fort accent mis sur la déontologie de la profession. La crise sanitaire a généré une longue suspension des activités jusqu’en mars 2021 et des réorientations ont été apportées à son contenu en décembre 2020, à l’occasion de la seconde réunion de son comité de pilotage.

Dans le cadre de ce second comité de pilotage, les autorités comoriennes ont exprimé le souhait d’être appuyées dans l’organisation d’un concours en vue du recrutement de 20 futur.e.s magistrat.e.s. Les épreuves du concours ont eu lieu entre mars et mai 2021, avec l’accompagnement d’experts français mobilisés par Expertise France. Outre les 20 auditeur.rice.s de justice retenu.e.s, auxquels s’ajoutent 2 auditeur.rice.s intégré.e.s sur titre (doctorat en droit), les 20 candidat.e.s arrivé.e.s à la suite ont été sélectionné.e.s pour devenir greffier.e.s.

Ce premier concours, fortement médiatisé, a suscité un enthousiasme important – liée notamment à une transparence généralement reconnue. Un des constats de cette première expérience a néanmoins été la faible diversité des lauréat.e.s en matière de genre et de provenance géographique, le second aspect ayant généré des tensions du fait de l’absence de lauréat.e.s issu.e.s de l’île de Mohéli.

Suite à cette désignation, le ministère de la Justice a sollicité l’appui de l’Ambassade de France pour financer la formation initiale des lauréat.e.s et organiser un nouveau concours. L’objectif du ministère est en effet de porter le corps des magistrat.e.s à 150 professionnel.le.s dans les prochaines années.

Le projet Mahakama Ya Wusawa s’inscrit dans la dynamique du projet de soutien à la justice financé par l’Ambassade de France et mis en œuvre entre 2019 et 2022 et dans la continuité des demandes du gouvernement de l’Union des Comores.

Sa mise en œuvre a commencé en juin 2022, pour une durée initiale de 26 mois (une extension de 6 mois a été signée le 18 juin 2024 portant la fin des activités du projet au mois de mai 2025). Son montant total est de 2,5 millions d’euros financés par l’AFD.

Les partenaires operational et leur fonction dans le projet sont présentés dans le tableau ci-dessous[[1]](#footnote-1).

Figure 1 : Liens contractuels et financiers

L’objectif général du projet Mahakama Ya Wusawa est de **contribuer à soutenir durablement l’État de droit et l'administration de la justice pour les citoyens et citoyennes et opérateurs économiques en Union des Comores**, grâce à au renforcement qualitatif et quantitatif des ressources humaines du secteur de la Justice.

Son objectif spécifique est de **renforcer le secteur de la justice par le biais d’une meilleure gestion des ressources humaines nécessaires à son fonctionnement (adéquation entre les besoins et les effectifs, emplois et compétences)** et s’articule autour des champs d’actions suivants.

Cet objectif spécifique est divisé en **trois composantes** (ou sous-effets), elles-mêmes subdivisées en produits.

* **Composante 1 : Mettre en place et assurer la formation initiale professionnalisante des auditeur.rice.s de justice et élèves greffier.e.s, pour deux promotions successives**
* Conception des parcours et des modules de formation, au profit des futur.e.s magistrat.e.s et greffier.e.s, et identification et sélection des formateur.ice.s qualifié.e.s aux niveaux national et international.
* Déploiement de la formation au profit des futur.e.s magistrat.e.s et greffier.e.s, sur la base d’une organisation appropriée, tant sur le plan pédagogique que matériel. Certains cours seront dispensés en troncs communs aux futur.e.s magistrat.e.s et greffier.e.s et le contenu pédagogique sera transmis aux élèves.
* Transfert progressif de compétences aux formateur.ice.s comorien.ne.s, pour une pérennisation nationale du portage des formations (cf. composante 3).
* **Composante 2 : Concevoir/organiser un second concours pour recruter une nouvelle promotion de magistrat.e.s et greffier.e.s en prévoyant également un parcours de préparation à ce concours, en tenant compte des enjeux d’inclusivité en matière de genre et de provenance géographique des candidats**
* Réalisation d’une étude sur les besoins et les opportunités en matière de recrutement de ressources humaines dans le secteur de la justice – en vue notamment d’assurer un cadrage des besoins au titre du deuxième concours.
* Mise en place d’un parcours de préparation aux épreuves du concours.
* Actualisation du cadre d’organisation du futur concours, et mise en œuvre de ce dernier au titre du recrutement d’une deuxième promotion de magistrat.e.s et de greffier.e.s.
* **Composante 3 : Assurer la pérennisation du processus/dispositif de recrutement et de formations des professionnel.le.s de la justice**
* Conduite des réflexions-travaux pour le développement de formations diplômantes, sur la base des ressources pédagogiques élaborées dans le cadre de la conception des parcours.
* Réalisation d’une étude détaillée sur les besoins, modes de gestion et de formation initiale et continue des professionnels de la justice aux Comores – en vue de la mise en place d’un dispositif pérenne de formation qui pourrait passer par la création d’une école des métiers du droit.
* Réflexion sur les besoins de formations de spécialisation pour certains magistrat.e.s, au-regard de leurs profils.

Les cibles groupes cibles du projet sont le Ministère de la Justice, l’ensemble des juridictions de l’Union des Comores et le Service Universitaire de Formation Permanente (SUFOP). Les bénéficiaires finaux sont les usagers de la justice.

1. **Objet et caractéristiques principales du projet de contrat**

L’objet du projet de contrat porte sur laréaliser une évaluation externe finale.

|  |  |
| --- | --- |
| **CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET DE CONTRAT** | |
| **Nature des prix** | prix unitaires |
| **[Durée d’exécution][Délai de livraison]** | 6 mois |
| **Montant maximal de l’enveloppe financière** | non précisée |
| **Lieu d’exécution du contrat** | MORONI |
| **Devise paiement** | €uros |

1. **Calendrier de passation**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **DATE\*** | **HEURE** |
| **Visite de site (le cas échéant)** | Sans objet | Sans objet |
| **Séance information (le cas échéant)** | Sans objet | Sans objet |
| **Date limite de remise des offres** | 10/12/2024 | 14:00(heure de Moroni) |
| **Entretiens** | Sans objet | Sans objet |
| **Finalisation de l’analyse des offres** | 16/12/2024 | - |
| **Notification des attributions** | 17/12/2024 | - |
| **Signature du contrat** | 18/12/2024 | - |
| **Entrée en vigueur du contrat** | 19/12/2014 | - |

**\*Date prévisionnelle.**

1. **Procédure de passation**

Le présent contrat est soumis au Code de la commande publique français (CCP) dans sa version en vigueur issue de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique.

La consultation est passée selon la procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 au R. 2123-7 du CCP.

1. **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation est envoyé par voie électronique aux soumissionnaires et est constitué de :

* La présente lettre de consultation (DAJ\_M001) ;
* Le cahier des charges (expression de besoin) ;
* Le formulaire de candidature comprenant la déclaration sur l’honneur relative aux critères d’exclusion (DAJ\_F043) et ses annexes, la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion, à l'absence de conflit d'intérêt (DAJ\_F030) et la fiche d’identité tiers (DAF\_F013) ;
* Le modèle de contrat d’achat ;
* Pour tout contrat dont l’exécution implique un déplacement de son personnel (ou de son sous-traitant) en zone orange ou rouge (conformément aux cartes régionales de vigilance mises à disposition par le Ministère de l’Europe et des Affaires étrangères <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>), le questionnaire évaluation sûreté (SUR\_F011).

1. **Présentation des offres**

Les éléments de candidature, d’offre ainsi que toute correspondance et documents relatifs à la présente consultation doivent être rédigés en français.

A l’appui de leur offre, les candidats devront remettre un dossier constitué des documents suivants :

* Preuve d’enregistrement au registre des sociétés (k-bis ou équivalent)
* Preuve de cotisation aux obligations sociales (URSSAF ou équivalent)
* Preuve de cotisation aux obligations fiscale (Trésorier payeur général ou équivalent
* Le formulaire de candidature et ces annexes (déclaration sur l&apos;honneur relative aux critères d&apos;exclusion, à l&apos;absence de conflit d&apos;intérêt et la fiche d’identité tiers) ;
* Une offre financière, comprenant :
* Le projet de contrat dûment renseigné, daté et signé et en annexe :
* Le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire
* Une offre technique, comprenant :
  + Une description de la méthodologie qui sera employée pour la réalisation des activités,
  + Un chronogramme détaillé,
  + le(s) Curriculum Vitae du (des) expert(s) désigné(s) pour la mise en œuvre des activités (préciser) ;
* Une décomposition de l’offre financière présentée sous la forme d’un bordereau de prix unitaires indiquant le prix  en journée /hommes et avec une estimation du nombre  de jours nécessaires à exécuter la prestation et couvrant l’ensemble des prestations dues au titre du marché ;
* Pour tout contrat dont l’exécution implique un déplacement de son personnel (ou de son sous-traitant) en zone orange ou rouge (conformément aux cartes régionales de vigilance mises à disposition par le Ministère de l’Europe et des Affaires étrangères <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>), le questionnaire évaluation sûreté complété.

Les documents demandés ci-dessus sont obligatoires. Leur absence entraîne la non-conformité de l’offre présentée et, de fait, son rejet.

La période de validité des offres remises est fixée à 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

1. **Modalités de transmission des offres**

L’ensemble des documents exigés est à transmettre avant les dates et heure limites indiquées à l’article III. Calendrier de passation.

Pour accéder à l’espace de consultation du marché ou pour déposer leur pli, les soumissionnaires doivent se connecter à l’adresse suivante :

[log.comores@expertisefrance.fr](mailto:log.comores@expertisefrance.fr%20)

La remise par voie dématérialisée est obligatoire. Toute remise par un autre moyen sera rejetée.

La procédure de dépôt des plis est l’adresse suivante. [log.comores@expertisefrance.fr](mailto:log.comores@expertisefrance.fr%20)

NB : à noter que l’adresse Email,  [log.comores@expertisefrance.fr](mailto:log.comores@expertisefrance.fr%20)ne peut pas recevoir de pièces jointes à partir de 10Mo. Par conséquent, merci de limiter votre offre à un maximum de 9,9Mo afin d’assurer la bonne réception de votre offre.

Attention des soumissionnaires est attirée sur le fait qu’ils devront au moins disposer un logiciel de navigation sur Internet. La disposition d’un outil de signature électronique n’est pas obligatoire.

Pour constituer son offre, le soumissionnaire devra transmettre des fichiers établis dans les formats informatiques suivants : fichiers PDF, RTF, ZIP, suite Microsoft Office, Libre Office ou Open Office. Tout fichier informatique établi dans un format informatique différent sera déclaré nul et non avenu.

**ATTENTION !**

Tout fichier constitutif de l’offre devra être exempt d’un quelconque virus informatique et devra être préalablement traité, à cette fin, par le soumissionnaire par un anti-virus régulièrement mis à jour. Il en est de même pour tout autre fichier échangé dans le cadre de cette procédure de marché public.

Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à un archivage de sécurité de tout fichier contenant un virus informatique. Dès lors, celui-ci sera réputé n’avoir jamais été reçu.

NB : L’attention des soumissionnaires est attirée sur la durée d’acheminement des plis électroniques volumineux. Le délai moyen de téléchargement peut varier en fonction de paramètres divers comme la capacité technique du matériel, le type de raccordement à internet, le trafic sur le réseau…

L’ensemble des documents exigés est à transmettre avant la date et heure limites indiquées à l’article III. Calendrier de passation, par voie dématérialisée uniquement, à l’adresse mentionnée à l’article IX. Renseignements complémentaires.

La remise par voie dématérialisée est obligatoire. Toute remise par un autre moyen sera rejetée.

1. **Procédure de sélection**

Expertise France procèdera dans un premier temps à la vérification de l’admissibilité des candidatures et de leur capacité à assurer la prestation. Enfin, elle procèdera à l’évaluation des offres en fonction des critères suivants :

* Critère 1 : Prix (20 %)
* Critère 2 : Valeur technique (80 %)

|  |  |
| --- | --- |
| **Critère** | **Pondération** |
| Qualité de l’offre technique | 30% |
| Profil(s) proposé(s) | 50%\* |
| Coût de la prestation | 20% |

NB : toute note technique inférieure à 60 disqualifierait l’offre du candidat.

Modalités de calcul de la note financière :

Le soumissionnaire qui aura l’offre la plus basse parmi les candidatures se verra attribuer la note maximale de 100 points.

La note financière est obtenue pour chaque candidat par application de la formule : nombre de point maximum x montant de l’offre financière la moins-distante / montant de l’offre financière du candidat noté.

La note globale finale de chaque offre est obtenue par addition de la note technique (NT + Note financière NF /100).

Expertise France pourra si elle le juge nécessaire, ouvrir des négociations avec tout ou partie des soumissionnaires et attribuera le marché au soumissionnaire dont l’offre a obtenu la note globale la plus élevée parmi les candidatures.

1. **Renseignements complémentaires**

Si un candidat souhaite avoir des renseignements complémentaires sur des points techniques ou administratifs du dossier, il pourra envoyer ses questions à [vincent.burguet@expertisefrance.fr](mailto:vincent.burguet@expertisefrance.fr) et [log.comores@expertisefrance.fr](mailto:log.comores@expertisefrance.fr) avant la date limite de remise des offres.

1. **Traitement des données à caractère personnel**

Expertise France s’engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

Identité et coordonnées du responsable de traitement et de son représentant :

Expertise France

40, Boulevard de Port Royal

75005 Paris

Représentée par son Directeur Général,

Responsable de traitement opérationnel :

Le Département des Systèmes d’Information représenté par son Directeur

Coordonnées du délégué à la protection des données personnelles :

informatique.libertes@expertisefrance.fr

Les fondements juridiques légitimant le ou les traitements correspondent aux c) et e) de l'article 6.1 du RGPD, à savoir que :

- Le traitement est nécessaire au respect d’une obligation légale à laquelle Expertise France est soumis ;

- Le traitement est nécessaire à l’exécution d’une mission d’intérêt public ou relevant de l’exercice de l’autorité publique dont est investi Expertise France ;

Les finalités du ou des traitements sont :

- La gestion et le suivi de la présente procédure de passation de marchés,

- La gestion et le suivi du marché public conclu.

Les destinataires ou catégorie de destinataires des données à caractère personnel sont exclusivement les personnels habilités de l’autorité contractante, des ministères et des opérateurs de l'Etat, en charge de la passation et de l'exécution du contrat, ainsi que de leurs prestataires d’assistance dans ses activités.

Durée de conservation : ces données sont conservées pendant toute la durée de passation et d'exécution du contrat, ainsi que durant la DUA applicable au contrat.

Conformément aux dispositions des articles 15 à 21 du RGPD, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification, et d'effacement à ces informations qui les concernent. Elles disposent également d’un droit à la limitation du traitement et d’opposition à ce traitement pour des motifs légitimes. L'exercice des droits d'information et de tout autre exercice de droit des personnes concernées par les traitements mis en œuvre peuvent être effectués auprès du délégué à la protection des données d’Expertise France.

La personne dont les données à caractère personnel sont collectées dans le cadre de la présente procédure dispose d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.

Expertise France s’engage à garantir la confidentialité des propositions qui lui sont adressées et veille à ce soit assurée la sécurité et le stockage de ces propositions.

1. **Voies et délais de recours**

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr).

Les candidats peuvent obtenir des renseignements sur l'introduction des recours auprès du Greffe du Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr).

1. [↑](#footnote-ref-1)